

Séance du 2 novembre 2020

2020/072

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSH / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / JB MARTINEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Dominique GAYE / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Juliette SALANNE

Absents : Michel DUHAMEL (procuration pour Denis FEGNE) / Sandrine TREBUCQ (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Philippe SOULE-PERE) / Bernard JOUCLA (procuration pour Jean TRILLE) / Bruno CAZERES (procuration pour JC MADELAINE) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

PARTICIPATION AU FSL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'une subvention a été inscrite au budget 2020 pour le Fonds de Solidarité Logement. Elle devra être versée au Conseil Départemental.

Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le comité départemental du FSL du 2 septembre 2020 a approuvé une diminution de la participation globale des financeurs au Fonds. Le Département et ses partenaires ont décidé de maintenir une participation réduite des financeurs au Fonds à hauteur de 60% du financement total.

Ainsi informée et après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à payer la subvention de 1.042,20 € au Conseil Général au titre du FSL 2020.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... - 6 NOV. 2020
de la publication le... 6 NOV. 2020...
IBOS,
Le..... - 6 NOV. 2020.....
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

